

Les Tables alphabétiques des actes de l'état civil sont dressées par commune (Art. 1^{er}).
 Les Tables annuelles seront dressées par les officiers de l'état civil, dans le mois qui suit la clôture du registre de l'année précédente; elles seront annexées à chacun des doubles registres; et, à cet effet, les procureurs de la République sont chargés de veiller à ce qu'une double expédition soit adressée par les maires ou greffes du tribunal, dans les trois mois de délai (Art. 2).
 Les Tables annuelles et décennales seront dressées par le greffier et certifiées par les officiers de l'état civil (Art. 3).

Art. 4. — Les Tables des Actes de l'état civil sont dressées par commune et par année. Elles sont annexées à chacun des doubles registres de l'état civil.

COMMUNE

Table Alphabétique des Mariages — 1853

NOM ET PRÉNOM	NOM	DATES
CHAPUIS (Jean-Joseph), marié à Honorine Goss.	10	11 décembre
MARQUEZ (Mlle-Jeanne-Caprice-Raphaël), mariée à Honorine Goss.	2	2 janvier 1853

La Table ci-dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties par nous (1).

1853

(1) Indiquer les noms, prénoms et fonctions de l'officier de l'état civil.